

RCS : FREJUS
Code greffe : 8303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 01592
Numéro SIREN : 920 431 129
Nom ou dénomination : LIVINGSTON

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2023 sous le numéro de dépôt 4176

SOCCOM

Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux
Comptes, rattaché à la CRCC de Douai

SARL au Capital de 40 128 Euros

33, Avenue Clémenceau
B.P. 50 118
62968 LONGUENESSE Cedex
Tél. : 03.21.98.35.78

SAS LIVINGSTON

SAS AU CAPITAL DE 4 087 450 Euros

Siège social : 590 Chemin du Guillaubet

83120 LE PLAN DE LA TOUR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Madame,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique en date du 4 Juillet 2023, concernant l'apport en nature devant être effectué par Madame Sylvie PECQUEUR à la société SAS LIVINGSTON, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu par les articles L.225-8, L.225-14 et L.223-9 du Code de commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de traité d'apport. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts à émettre par la société bénéficiaire des apports, et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

1. CONTEXTE DE L'OPERATION

1-1 Présentation de l'opération

Madame Sylvie PECQUEUR détient actuellement la pleine propriété de 9 999 parts sociales dans la SCI LIVE LIFE PROPERTY MANAGEMENT et envisage d'en faire apport à la société « LIVINGSTON », société au capital de 4 087 450 €.

Cet apport sera rémunéré par la création d'actions de la SAS « LIVINGSTON » dont les actions seraient attribuées à Madame Sylvie PECQUEUR en totalité en vue de rémunérer leurs apports en nature.

1-2 Description des apports

Madame Sylvie PECQUEUR apporte à la société « LIVINGSTON », sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les biens ci-après désignés et évalués comme suit :

Consistance des biens apportés :

Madame Sylvie PECQUEUR apporte ses titres qu'elle détient en pleine propriété de la SCI LIVE LIFE PROPERTY MANAGEMENT dans la SAS LIVINGSTON.

Description de la SCI LIVE LIFE PROPERTY MANAGEMENT

La SCI LIVE LIFE PROPERTY MANAGEMENT a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés de FREJUS en date du 9 Décembre 2021 sous le numéro 908 075 617. Madame Sylvie PECQUEUR détient 9 999 parts sociales sur les 10 000 parts sociales composant le capital social de la SCI LIVE LIFE PROPERTY MANAGEMENT.

Son siège social est actuellement situé 590 Chemin du Guillaubet 83120 LE-PLAN-DE-LA-TOUR. Elle a pour objet social principal l'acquisition, la propriété, l'entretien, l'administration et l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis.

Son activité est conforme à son objet.

Madame Sylvie PECQUEUR exerce les fonctions de gérante.

La Société clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année.

La société ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire et elle n'est pas à ce jour en état de cessation de paiement.

Madame Sylvie PECQUEUR apporte, sous les garanties ordinaires et de droit ainsi que sous les conditions ci-après exposées, à la société SAS LIVINGSTON, ce qui est accepté pour elle par Madame Sylvie PECQUEUR en qualité de présidente, pour la valeur ci-après indiquée : NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF (9 999) parts en pleine propriété de UN EURO (1 €) de valeur nominale chacune, intégralement libérées, de la société, aux caractéristiques ci-avant énoncées, sur les 9 999 parts qu'elle détient en pleine propriété dans le capital de la société SCI LIVE LIFE PROPERTY MANAGEMENT.

En contrepartie de l'apport des 9 999 parts en pleine propriété de la société SCI LIVE LIFE PROPERTY MANAGEMENT ci-dessus désignée, évaluées à la somme de NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF (9 999 €), il sera attribué à Madame Sylvie PECQUEUR NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF (9 999) actions de la société « LIVINGSTON », d'une valeur nominale d'UN EURO (1 €) chacune.

La société bénéficiaire de l'apport aura la propriété et la jouissance des biens apportés à compter de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire.

2 DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer l'associée unique de la SAS LIVINGSTON sur la valeur de l'apport devant être effectué par Madame Sylvie PECQUEUR.

Nous avons notamment :

- Rencontré les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen contenu du projet de contrat d'apport ;
- Consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale ;
- Pris connaissance de l'activité de la SCI LIVE LIFE PROPERTY MANAGEMENT au regard du bilan clos le 31 décembre 2022 et de la situation intermédiaire au 30 juin 2023 ;
- Examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties ;

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part de la gérante de la SCI LIVE LIFE PROPERTY MANAGEMENT confirmant l'absence à la date du présent rapport, d'événements pouvant, d'une part, grever la consistance des capitaux propres en date du 31 Décembre 2022 et en date du 30 Juin 2023 ou d'autre part, remettre en cause de façon significative les prévisions qui nous ont été communiquées.

3 APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Les 9 999 parts en pleine propriété de la SCI LIVE LIFE PROPERTY MANAGEMENT qui font l'objet d'un apport à la SAS LIVINGSTON ont été évalués à la valeur nominale unitaire de 1 €.

Nous avons pu vérifier la réalité des actifs apportés et la valeur attribuée à ces apports et nous nous sommes assurés que les événements intervenus pendant la période intercalaire n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

4 CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur d'apport retenue s'élevant à 9 999 € net n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Fait à Longuenesse, le 19 Juillet 2023,

Bertrand DELATTRE
Commissaire aux apports

